



Mariage et adoption simple

Par **cokcinel**, le **07/04/2011** à **07:35**

Bonjour,rnrn Je me mari le 24 septembre 2011, j'ai 46 ans et un fils de 20 ans. J' ai changé de nom suite à une adoption simple à l'age de 15 ans (reconnu tout de même par mon géniteur à ma naissance car mes parents étaient mariés ensemble) rnMon fils n'est pas au courant de ce "secret de famille" et à la mairie on me certifie que lors de la cérémonie civile pour mon mariage l'élu est obligé de prononcer oralement que je suis né.....et adopté par Mr....rnN'y a t'il pas une loi pour faire respecter la confidentialité de cette adoption et que cela reste juste au niveau des écritures légales?...A qui puis- je m'adresser?rnMerci pour l'urgence de votre réponsernCokcinel

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **08:06**

Je ne vois pas comment vous pourriez cacher cette adoption à votre fils. un jour, il peut être amené à demander la copie intégrale de votre acte de naissance et donc à savoir.rnA 20 ans, il est en age de savoir, de comprendre. Les secrets de famille finissent toujours mal.

Par **cokcinel**, le **07/04/2011** à **08:29**

merci pour l'attention que vous me portez, mais la question que je pose ici n'est pas de juger de ma décision de cacher ou pas à mon fils mon adoption... Donc votre réponse ne m'est d'aucune utilité mais rnBonne journée